DÉCISION DU CONSEIL

du 3 mars 1980

portant nomination d'un membre du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle

(80/262/CEE)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité institutant la Communauté économique européenne,

vu le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil, du 10 février 1975, portant création d'un Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, et notamment son article 4 (1),

vu la décision du Conseil, du 15 janvier 1979, portant nomination, pour la période se terminant le 14 janvier 1982, des membres du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle,

considérant qu'un siège de membre du conseil d'administration du centre précité dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de M. Koelink, portée à la connaissance du Conseil le 26 février 1980 ;

vu la candidature présentée par le gouvernement néerlandais le 26 février 1980,

DÉCIDE :

Article unique

M. H.A.J.M. Vrijhoef est nommé membre du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle en remplacement de M. Koelink pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, soit jusqu'au 14 janvier 1982.

Fait à Bruxelles, le 3 mars 1980.

Par le Conseil

Le président

G. MARCORA

(1) JO n° L 39 du 13. 2. 1975, p. 1.